

Fiche d'information sur les cotisations facultatives supplémentaires

(au 31 décembre 2024)

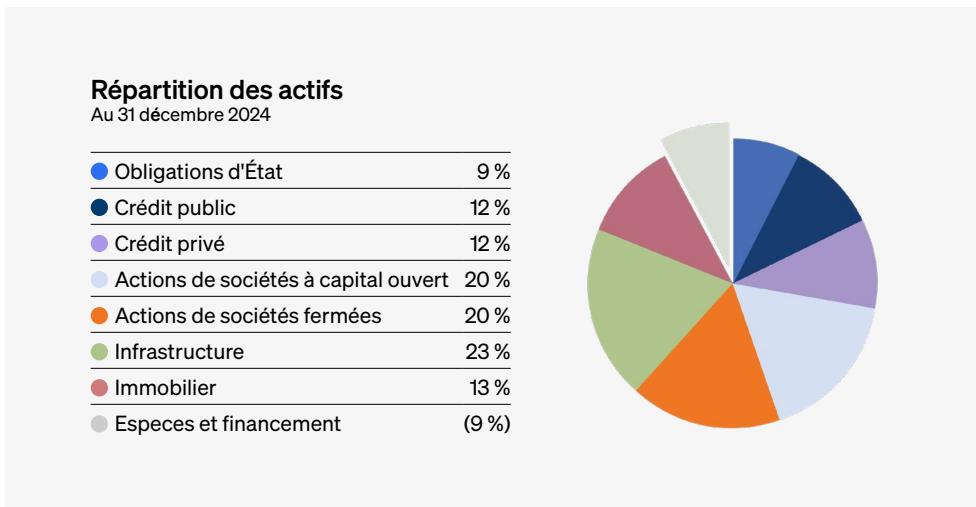
Objectif

Le présent document donne un aperçu des renseignements financiers importants destinés aux participants d'OMERS qui envisagent de participer à la disposition de cotisations facultatives supplémentaires (CFS) du régime d'OMERS. Pour de plus amples renseignements sur les CFS, veuillez consulter le [Guide des CFS et les conditions de participation](#).

Approche de placement

Les fonds que vous cotisez à un compte de CFS seront investis dans la caisse d'OMERS, recevront le même rendement de placement net que celui de la caisse d'OMERS et seront assujettis à la même variabilité que celle-ci.

Notre stratégie de placement est guidée par nos engagements de retraite, en mettant l'accent sur la gestion du risque, l'obtention des rendements et des flux de trésorerie requis, ainsi que sur la protection et l'augmentation de notre statut de financement. Nous nous concentrerons sur le long terme et adoptons une approche disciplinée de la répartition d'actifs et de la construction de portefeuille. Nous utilisons des méthodes de diversification, des stratégies d'investissement direct ainsi que l'effet de levier financier et économique pour atteindre nos objectifs.



Revenu fixe

Nous cherchons à offrir des rendements à long terme et cohérents, en investissant dans des obligations d'État et dans des stratégies de crédit privées. Cela comprend les titres liquides et les investissements structurés, directement et par le biais de co-investissements aux côtés des meilleurs gestionnaires d'actifs et prêteurs directs. Nous mettons également en œuvre une partie de notre exposition aux obligations, par le biais d'instruments dérivés, qui entraînent des coûts de financement.

Actions de sociétés à capital ouvert

Nous nous efforçons d'offrir des rendements constants à long terme, en investissant dans des actions mondiales dans le cadre de stratégies de diversification gérées par des équipes de spécialistes. Grâce à des recherches fondamentales ascendantes, nous sélectionnons soigneusement des actions cotées dans un portefeuille concentré d'investissements à forte conviction. Nous gérons les risques grâce à une diversification stratégique entre les régions et les secteurs.

Actions de sociétés fermées

Nous acquérons et gérons activement les intérêts dans les sociétés privées à travers diverses phases du cycle de vie des investissements, y compris les rachats ultérieurs, la croissance à un stade précoce et l'investissement dans les entreprises. Nous visons à générer de solides rendements du capital tout en gérant adéquatement le risque.

Infrastructure

Nous investissons dans des services ou entreprises d'infrastructure à grande échelle, principalement actifs dans les secteurs de l'énergie et des services publics, des transports et du numérique, en Amérique du Nord, en Europe, en Australie et en Inde. Nous adoptons une approche patiente et disciplinée en matière d'investissement dans les infrastructures et mettons l'accent sur la diversification de notre portefeuille entre les sous-secteurs et les zones

géographiques. Nous nous concentrons sur les investissements qui présentent des obstacles élevés à l'entrée ou qui sont soutenus par la réglementation publique ou par des sources de revenus substantiellement contractées.

Biens immobiliers

Nous investissons dans l'immobilier par l'entremise d'Oxford Properties Group (ci-après « Oxford »), un investisseur, gestionnaire et promoteur immobilier mondial de premier plan. En plus de ses sociétés de plateforme, Oxford achète, construit et gère des actifs immobiliers de haute qualité dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale, qui couvre l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie-Pacifique et toutes les sous-catégories d'immobilier commercial majeures. Son expertise immobilière de bout en bout comprend l'expérience en investissement, en développement et en gestion. Oxford combine son capital avec ses capacités à créer des biens immobiliers qui renforcent les économies et les communautés.

Pour en savoir plus au sujet des placements d'OMERS, consultez le [Rapport annuel 2024 d'OMERS](#) ou la rubrique « [Investing](#) » (Placements) à l'adresse [omers.com](#).

Un compte de CFS peut convenir aux participants qui ne veulent pas prendre de décisions en matière de répartition de leurs actifs et qui recherchent une croissance à long terme satisfaisante assortie d'une volatilité modérée, grâce à la diversification des catégories d'actif. Le rendement des placements fluctuera en fonction de la conjoncture économique au Canada et à l'échelle mondiale, du rendement des entreprises et de l'industrie, des événements politiques et mondiaux, des fluctuations des taux d'intérêt et d'autres facteurs. Les participants doivent savoir qu'il existe d'autres produits d'épargne et de placement sur le marché qui présentent des profils risque-rendement différents (p. ex., les CPG, les fonds négociés en bourse [FNB] et les fonds communs de placement).

Rendement de la caisse d'OMERS

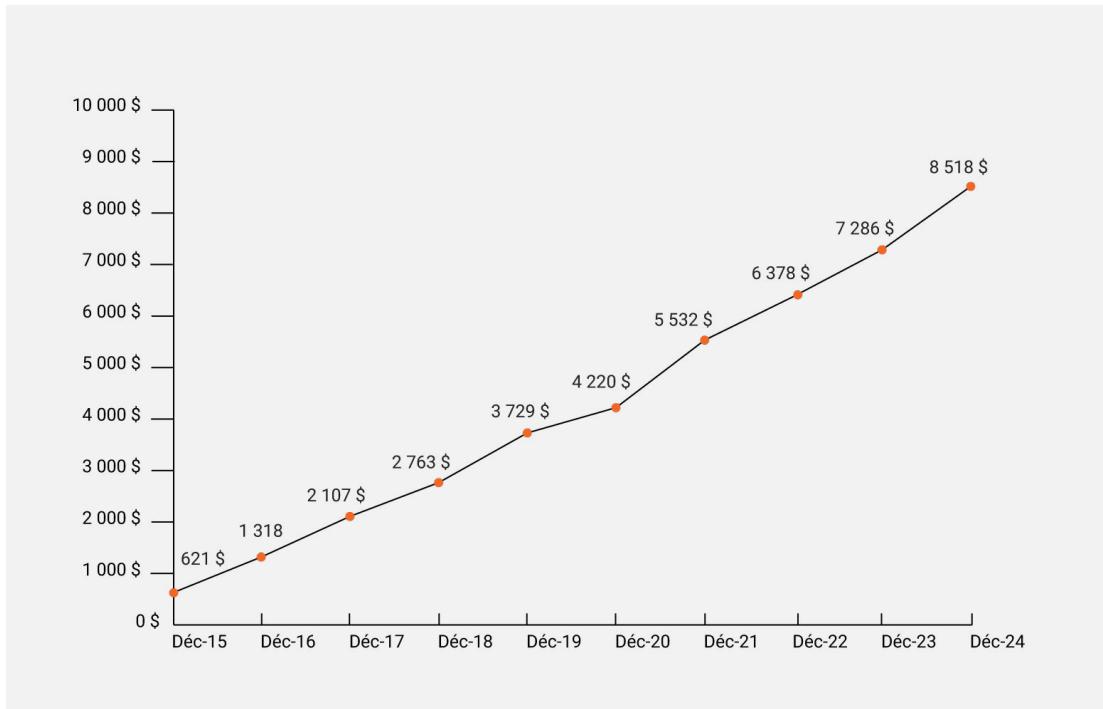
Rendement net	Rendement annuel 2024	Rendement annualisé pour la période se terminant le 31 décembre 2024
	1 an	10 ans
Régime de retraite principal d'OMERS	8,3 %	7,1 %

Bien que le rendement passé ne soit pas un indicateur des résultats futurs, si l'on considère une période de 10 ans :

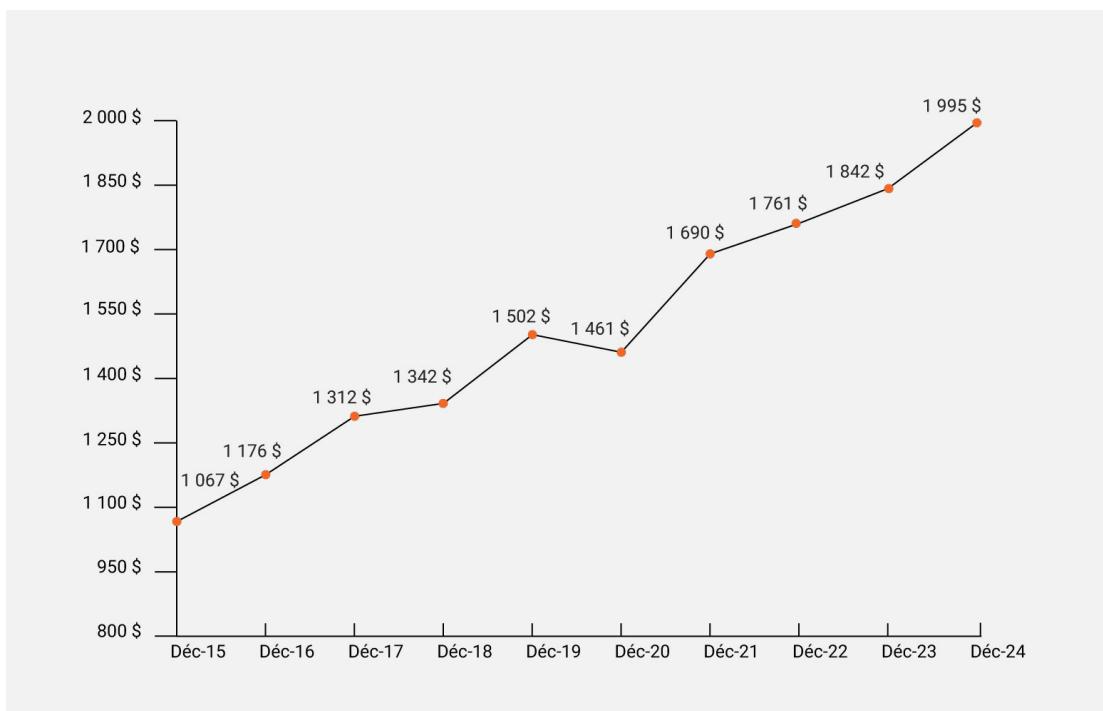
- un placement de 50 \$ par mois (de 600 \$ par an ou 6 000 \$ sur une période de dix ans) dans la caisse d'OMERS à partir du 1er janvier 2015 aurait atteint **8 518 \$** au 31 décembre 2024;
- un placement de 1 000 \$ dans la caisse d'OMERS au 1er janvier 2015 aurait atteint **1 995 \$** au 31 décembre 2024.

Les résultats sont fondés sur les rendements des placements après les frais de gestion des placements et les frais d'administration annuels.

Valeur d'une cotisation mensuelle de 50 \$ investie dans la caisse d'OMERS (sur 10 ans, de 2015 à 2024)



Valeur d'une cotisation de 1 000 \$ investie dans la caisse d'OMERS (sur 10 ans, de 2015 à 2024)



Frais et dépenses liés aux comptes de CFS

Frais d'administration

OMERS engagera des frais liés à la création, au fonctionnement et à la tenue des comptes de CFS. Ces frais s'ajoutent aux frais liés à l'administration de la disposition à prestations déterminées du régime d'OMERS et seront recouvrés par l'imposition de frais fixes annuels. Pour 2025, les frais d'administration s'élèvent à 35 \$. Les frais d'administration sont calculés selon le principe de recouvrement des coûts et font l'objet d'une révision périodique. Leur montant est donc susceptible de changer.

Frais de gestion des placements

Le rendement de placement net des cotisations versées aux comptes de CFS sera le même que celui de la caisse d'OMERS. Le rendement de placement net d'une année donnée correspond au rendement de placement, après avoir tenu compte des frais de gestion des placements engagés au cours de cette même année. Les frais de gestion des placements peuvent être exprimés en dollars et en points de base (un point de base représente un centième de pour cent ou 0,01 %), qui sont déduits du taux de rendement brut afin d'obtenir le taux de rendement net.

Les frais de gestion des placements internes se sont élevés à 683 millions de dollars en 2024. En plus des frais de gestion des placements internes, nous avons engagé des frais liés au rendement des gestionnaires externes ainsi que des frais de fonds communs de 92 millions de dollars en 2024. Ces coûts constituent, globalement, un ratio de frais de gestion de 57 points de base en 2024.

Pour en savoir plus au sujet des frais de gestion des placements d'OMERS, consultez le [Rapport annuel 2024 d'OMERS](#) ou la rubrique « [Investing](#) » (Placements) à l'adresse omers.com.

Tolérance au risque

Avant de vous inscrire et de cotiser à un compte CFS ou d'y transférer une somme forfaitaire, vous devriez évaluer vos objectifs financiers et examiner les risques auxquels vous vous exposez en investissant dans la caisse d'OMERS dans un compte de CFS. Vous devriez également envisager de discuter des risques avec un planificateur financier dûment qualifié.

Risque lié aux placements (variabilité du rendement)

Le rendement des fonds que vous cotisez ou que vous transférez à votre compte de CFS variera avec celui de la caisse d'OMERS. OMERS investit dans une combinaison d'actions de sociétés ouvertes et fermées, d'infrastructures, de biens immobiliers et d'une vaste gamme d'instruments produisant des intérêts dans diverses devises. Tous ces placements sont assujettis aux risques de marché et de crédit.

Même si la stratégie de placement d'OMERS prévoit une diversification du portefeuille, la caisse est exposée à divers risques qui pourraient avoir un effet néfaste sur sa valeur et sur celle de votre compte de CFS au fil du temps. Nous déterminons, évaluons, gérons et surveillons attentivement les risques susceptibles d'influer sur l'atteinte de nos objectifs commerciaux, y compris ceux ayant trait aux facteurs démographiques et économiques. Par conséquent, la compréhension et la gestion de ces risques font partie intégrante de toutes nos stratégies.

Pour en savoir plus sur la façon dont OMERS gère les risques, consultez la page 55 du [Rapport annuel 2024 d'OMERS](#) ou la rubrique « [Investing](#) » (Placements) à l'adresse [omers.com](#).

Vous devriez vous assurer que la variabilité des rendements des CFS, qui convient aux personnes prêtes à accepter un niveau de risque modéré, correspond à vos objectifs financiers.

Considérations propres aux participants

Si vous choisissez de cotiser ou de transférer des sommes forfaitaires à un compte de CFS, vous devez être au courant des restrictions concernant le moment des retraits et les montants que vous pouvez retirer de votre compte. Ces restrictions réduisent la liquidité de votre placement, et vous devez en tenir compte dans le cadre de votre planification financière.

Les frais et les dépenses sont fondés sur le recouvrement des coûts. Les frais d'administration font l'objet d'une révision périodique et sont susceptibles de changer. Les frais de gestion des placements peuvent varier d'une année à l'autre.

Cette feuille d'information fournit aux participants d'OMERS des renseignements importants sur la façon de cotiser à la disposition de cotisations facultatives supplémentaires (CFS) du régime de retraite principal d'OMERS. Il convient donc de la lire attentivement avant de décider de cotiser à un compte de CFS. Les renseignements contenus dans la présente feuille d'information n'ont pas pour but de fournir des conseils sur la question de savoir si les CFS conviennent à un participant en particulier. OMERS vous encourage à consulter un conseiller financier qualifié avant de prendre une quelconque décision en matière de placement.

Dans la présente feuille d'information, le terme « régime d'OMERS » désigne le régime de retraite principal d'OMERS alors que le terme « caisse d'OMERS » ou « caisse » désigne la caisse du régime de retraite principal d'OMERS.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment sur les résultats et les placements d'OMERS, reportez-vous au [Rapport annuel 2024 d'OMERS](#).

Remarque : L'option CFS est offerte uniquement aux membres qui résident au Canada.